

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

**Valloire**  
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 4

Absents : 0

Date de convocation : 23 septembre 2021

Date d'affichage : 23 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - CLAPPIER Pascal - POIROT Marie - GRANGE Christian

**Étaient représentés :** RETORNAZ André (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - BAILLY Béatrice (donne procuration à POIROT Marie) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration FALCOZ Corine)

**Madame Corine FALCOZ est désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 21-09-098**

**Objet : Service périscolaire communal pour la saison d'hiver 2021-2022**

Rapporteur : Corine Falcoz, Adjointe au Maire.

Suite à l'expérience des deux années précédentes répondant à la demande des parents d'élèves relative à la mise en place d'un service de garderie périscolaire communale le matin de 7h45 à 8h20, durant la saison d'hiver, il est proposé de renouveler la mise en place de ce service public communal comme suit :

➤ un temps d'accueil, durant la saison d'hiver soit du 17 décembre 2021 au 15 avril 2022, assimilé à une garderie, les lundis, mardis, jeudis et les vendredis de 7h45 à 8h20, afin de répondre à l'attente légitime des parents ; ce service public communal s'effectuera à l'école de Valloire dans la salle n°5.

Pour cet accueil communal, la tarification journalière serait identique à celle proposée par la CCMG, et qui a légèrement augmenté cette année, pour l'accueil périscolaire en saison soit :

Quotient Familial	Q.F1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6
	<458	459 à 625	626 à 800	801 à 1100	1101 à 1600	>1601

Tarif journalier / enfant	1,10 €	1,30 €	1,55 €	1,60 €	1,70 €	1,80 €
---------------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Un règlement intérieur afférent à la mise en œuvre de ce service public communal va être repris pour cet hiver.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 23 septembre 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 23 septembre 2021,  
Oui l'exposé de Madame Falcoz,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

- de mettre en place en saison d'hiver, soit du 17 décembre 2021 au 15 avril 2022, un temps d'accueil assimilé à une garderie, les lundis, mardis, jeudis et les vendredis de 7h45 à 8h20,
- d'approuver le règlement intérieur afférent à ce service public communal,
- d'adopter les tarifs de ce service public communal ainsi qu'il suit :

Quotient Familial	Q.F1 <458	QF2 459 à 625	QF3 626 à 800	QF4 801 à 1100	QF5 1101 à 1600	QF6 >1601
Tarif journalier / enfant	1,10 €	1,30 €	1,55 €	1,60 €	1,70 €	1,80 €

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la concrétisation de ce service public communal.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire  
Transmission en Préfecture : 01/10/2021  
Affichage : 01/10/2021  
Valloire, le 01/10/2021  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

